



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 décembre 2025, par Monsieur Thibault PELLETIER, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Monique CUROT, Marc RAVANEL, Françoise FERNANDES, Sébastien RUFFRAY, Nathalie GANDON, Sophie HALLAY, Christine LUCAS, Lucie BOULANGER, Amélie JOURNAUX, Peggy BOULADE, Franck CHARON, Alain BERY, Arnaud LEHERICHER, Grégory MAIN

Était absent en ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Barbara LOCHET, Bruno FAUCHEUX; Anthony GAUTIER,

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 0

Nombre de votants : 16

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sébastien RUFFRAY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal

- d'ajouter une délibération concernant le recours à Eure et Loir Ingénierie pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement de la placette de St-Chéron.
- De retirer une délibération relative à la DM n°2 sur le budget annexe Maison de Santé
- De retirer une délibération relative à la demande de subvention ARS (FMIS) pour logements médecins

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces modifications.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Ordre du jour Conseil Municipal du 9 décembre 2025

Urbanisme

- Vente ancien abribus de Chêne-Chenu
- Information

Finances :

- Décision modificative n°2 sur le budget annexe maison de santé
- Délibération sur la subvention d'équilibre de la maison de santé
- Information sur les finances de la commune et le plan d'investissement 2026-2028
- Demande de subvention au titre des amendes de police pour le réaménagement de la rue de Châteauneuf
- Demande de subvention amendes de police pour réaménagement de la placette de St-Chéron
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement de points d'éclairage public en LED
- Délibération sur l'attribution du marché assurances
- Demande de subvention aide à la modernisation logements du Plan Santé 28
- Demande de subvention ARS pour logements médecins
- Demande de subventions Energie 28 pour la réhabilitation de l'ancien presbytère
- Demande de subvention Région/CRD pour l'aménagement Bourg Centre
- Délibération autorisant l'engagement et le mandattement des dépenses
- Délibération sur l'adhésion aux associations et la participation aux syndicats

Travaux

- Information sur les travaux en cours
- Attribution du lot n°4 pour la construction du centre technique municipal

Ressources Humaines

- Délibération sur l'enveloppe du régime indemnitaire des agents

Juridique

- Information système d'alerte
- Délibération sur la convention autorisant le port d'armes non-létales par la police municipale
- Délibération sur la signature d'un contrat de bail pour la création d'une antenne relais
- Délibération sur la mise à disposition des salles communales dans le cadre de la campagne électorale

Divers

Comptes-Rendus

- Rendez-vous Energie 28 du 21 novembre 2025



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

URBANISME

Information sur une proposition d'acquisition de l'ancien abribus de Chêne-Chenu

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune s'est vue adresser une offre pour le rachat de l'ancien abribus de Chêne-Chenu. Cet abribus, maçonné, situé à proximité de la salle des fêtes jouxte une propriété riveraine.

L'abribus n'étant plus utilisé et étant source de nuisances (bruit la nuit), il a été décidé de le murer.

Afin d'étudier cette proposition d'achat, Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera le service des domaines afin d'obtenir une estimation de ce bien.

Monsieur Franck CHARON et Mme Amélie JOURNAUX, élus de Chêne-Chenu, indiquent être favorables à cette démarche.

Information sur la procédure de révision du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une réunion publique d'information s'est tenue le 25 novembre dernier à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages. Cette réunion a permis aux habitants présents de découvrir la première version des plans de zonages ainsi que la philosophie générale du nouveau plan et les grandes orientations réglementaires. Environ 45 personnes ont participé à cette réunion publique.

Des réunions de travail doivent encore être organisées avant d'envisager la phase d'enquête publique. La prochaine réunion du groupe de travail aura lieu le vendredi 9 janvier à 9h00.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

FINANCES

Information sur les finances de la commune

BUDGET ANNEXE - Maison de Santé

Chapitre	BP2025	CA 2025	% du BP 2025	Réalisé 2024	Evolution
Dépenses de Fonctionnement					
011 - Charges à caractère général	70 480 €	68 000,00 €	96%		
012 - Charges de personnel	6 000 €	4 500,00 €	75%		
023 - Virement à la section d'investiss.	11 860 €	- €	0%	- €	
Total charges de fonctionnement	#REF!	72 500 €	#REF!	#REF!	#REF!
TOTAL	88 340 €	72 500 €	82%	- €	#DIV/0!

Recettes de fonctionnement

002 - Résultat de fonct. Reporté	- €	- €		- €	
70 - produits des services et du domaine	- €	19 338,50 €	#DIV/0!		
74 - Dotations, subventions, participation	- €	3 714,40 €	#DIV/0!		
75 - Autre produits de gestion courante	88 340 €	37 162,17 €	42%		
Total recettes courantes	88 340 €	60 215,07 €	68%	#REF!	#REF!
TOTAL	88 340 €	60 215,07 €	68%	- €	#DIV/0!

Chapitre	BP2025	CA 2025	% du BP 2025	Réalisé 2024	Evolution
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	- €	- €		- €	
21 - Immobilisations corporelles	10 000 €	2 315,32 €	23%		
27 - Autres immobilisations financières	1 860 €	1 856,52 €	100%		
Total Dépenses d'équipement	10 000 €	2 315 €	23%	#REF!	#REF!
TOTAL	11 860 €	4 171,84 €	35%	- €	#DIV/0!

Recettes d'Investissement

021 - virement de la section de fonct.	11 860 €	- €		- €	
Total recettes réelles			#DIV/0!	#REF!	#REF!
TOTAL	11 860 €	- €	0%	#REF!	#REF!

Résultat	2025
En fonctionnement	12 284,93 €
En investissement	4 171,84 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre	BP2025	CA 2025	% du BP 2025	Réalisé 2024	Evolution
Dépenses de Fonctionnement					
011 - Charges à caractère général	512 000 €	380 000,00 €	74%	459 972 €	-17%
012 - Charges de personnel	524 500 €	520 000,00 €	99%	484 903 €	7%
014 - Atténuation de produit	2 500 €	- €	0%	3 155 €	-100%
023 - Virement à la section d'investiss.	3 828 928 €	- €	0%	- €	
042 - Op. d'ordre entre sections	160 000 €	144 017,58 €	90%	136 614 €	5%
65 - Autres charges de gestion courante	655 500 €	589 099,53 €	90%	582 202 €	1%
66 - Charges financières	38 000 €	34 801,27 €	92%	40 851 €	-15%
67 - Charges exceptionnelle	1 500 €	1 069,94 €	71%	229 €	366%
68-Dot. aux amortissement et provision	4 000 €	3 377,59 €	84%	- €	#DIV/0!
Total charges de fonctionnement	1 694 500 €	1 489 100 €	88%	1 530 232 €	-3%
TOTAL	5 726 928 €	1 672 366 €	29%	1 707 926 €	-2%
Recettes de fonctionnement					
002 - Résultat de fonct. Reporté	3 515 202 €	- €		- €	
013 - Atténuations de charges	3 000 €	1 969,97 €	66%	5 078 €	-61%
042 - Op. d'ordre entre sections	39 857 €	39 561,02 €	99%	40 621 €	-3%
70 - produits des services et du domaine	46 094 €	46 000,00 €	100%	39 717 €	16%
73 - Impôts et taxes	135 000 €	150 000,00 €	111%	161 008 €	-7%
731 - Fiscalité locale	1 309 543 €	1 295 726,00 €	99%	1 295 726 €	0%
74 - Dotations, subventions, participation:	636 614 €	676 000,00 €	106%	645 827 €	5%
75 - Autre produits de gestion courante	18 000 €	25 000,00 €	139%	49 937 €	-50%
76 - Produits financiers	5 €	4,62 €	92%	4 €	22%
77 - Produits spécifiques	- €	- €	#DIV/0!	968 €	-100%
78 - Reprise sur provisions	- €	- €	#DIV/0!	1 662 €	-100%
Total recettes courantes	2 145 251 €	2 192 726,00 €	102%	2 192 215 €	0%
TOTAL	5 703 316 €	2 234 261,61 €	39%	2 240 548 €	0%
Chapitre	BP2025	CA 2025	% du BP 2025	Réalisé 2024	Evolution
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	- €	- €		- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	39 857 €	36 561,02 €	92%	40 621 €	-10%
041 - Op. patrimoniales	- €	- €		25 370 €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	- €	0%	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €		60 232 €	
16 - emprunts et dettes assimilées	150 000 €	150 000,00 €	100%	152 667 €	-2%
20 - Immobilisations incorporelles	26 080 €	18 251,40 €	70%	35 938 €	-49%
21 - Immobilisations corporelles	1 360 253 €	880 000,00 €	65%	608 296 €	45%
23 - immobilisations en cours	4 749 190 €	17 079,24 €	0%	265 406 €	-94%
27 - Autres immobilisations financières	1 000 €	- €	0%	595 €	-100%
458101 - Mise en séparatif place église					
Total Dépenses d'équipement	6 135 523 €	915 330,64 €	15%	909 640 €	1%
TOTAL	6 330 380 €	1 101 891,66 €	17%	1 188 530 €	-7%
Recettes d'Investissement					
001 - Solde d'exécution d'inv. Reporté	40 136 €			- €	
021 - virement de la section de fonct.	3 828 928 €			- €	
024 - Produits de cessions	- €			- €	
040 - Op. d'ordre entre sections	160 000 €	144 017,58 €	90%	136 614 €	5%
041 - Op. Patrimoniales	- €	- €		- €	
10 - dotations, fonds divers et réserves	504 468 €	512 527,04 €	102%	432 093 €	19%
13 - Subventions d'investissement	1 397 849 €	345 000,00 €	25%	218 651 €	58%
16 - emprunts et dettes assimilées	400 000 €	400 000,00 €	100%	- €	
458101 - Mise en séparatif place église	15 196 €	- €	0%	- €	
Total recettes réelles	2 462 316 €	1 257 527,04 €	51%	650 744 €	93%
TOTAL	6 331 380 €	1 401 544,62 €	22%	787 358 €	78%

Résultat	2025
En fonctionnement	561 895,70 €
En investissement	299 652,96 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans la mesure où la clôture des comptes pour 2025 approche, il est possible de présenter une approche du résultat assez fidèle à ce qu'elle devrait être.

Il ressort de ces éléments que les charges à caractère général accusent une baisse assez significative par rapport à 2024, ramenant ce chapitre à un niveau assez comparable aux exercices antérieurs à 2024. La différence se fait sur des prestations comme le nettoyage du Bois Ferrand, l'entretien des espaces verts, l'entretien des véhicules à moteur...

On notera également la fin de la location des cabinets médicaux qui est basculée depuis le 1^{er} janvier vers le budget annexe maison de santé

S'agissant des dépenses de personnel, on constate une progression qui s'explique notamment par l'augmentation annuelle des charges (échelons, grades, régime indemnitaire), par le recrutement d'un agent pour l'animation de l'habitat inclusif, par l'extinction de tous les contrats aidés et par le paiement en 2025 de la participation 2024 et 2025 de l'agent de police municipal.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on constatera que celles-ci sont assez conformes aux prévisions. On notera une augmentation des recettes liées aux dotations explicables par plusieurs éléments : hausse de la DGF (DSR), augmentation de participation France Services (+ 5 000 €), dotation « Titres Sécurisés » plus importante que prévue (+ 7 000 €).

Monsieur le Maire présente ensuite le projet de plan pluriannuel d'investissement pour la période 2026-2028.

Ce plan est marqué par la mise en œuvre des projets fléchés dans la convention Bourg-Centre. Il convient toutefois que, pour l'heure, la plupart des projets s'avèrent, dans leurs estimations, plus onéreux que ce qui était prévu initialement. Il convient donc d'aborder les prochains budgets avec la plus grande prudence.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2026-2028

Montants exprimés en crédits budgétaires (€ TTC)

Somme de estimation TTC	Étiquettes de lignes	Étiquettes de colonnes			
		2026	2027	2028	Total général
Étiquettes de lignes					
Autres		65 560,00 €	108 500,00 €	105 000,00 €	279 060,00 €
Décorations de Noël		5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €
Exhumation de 10 concessions cimetière		3 500,00 €	3 500,00 €		7 000,00 €
Autres investissements		15 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	215 000,00 €
2 abribus		7 000,00 €			7 000,00 €
Autres investissements (tondeuse, véhicule...)		25 000,00 €			25 000,00 €
Columbarium Ecublé		10 060,00 €			10 060,00 €
Eaux Pluviales		25 000,00 €	125 000,00 €	130 000,00 €	280 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - divers		25 000,00 €	25 000,00 €		50 000,00 €
Noue secteur rue des coutures			100 000,00 €		100 000,00 €
Noue secteur rue des sablons				100 000,00 €	100 000,00 €
Gestion des eaux pluviales - Bilheux / Malgouverne				30 000,00 €	30 000,00 €
Eclairage Pub.		37 936,80 €			37 936,80 €
Renouvellement de 30 points d'éclairage en LED		37 936,80 €			37 936,80 €
Foncier		135 000,00 €	140 000,00 €		275 000,00 €
Acquisitions foncières - provisions		35 000,00 €	40 000,00 €		75 000,00 €
Opération cœur de village versement au concessionnaire 2/3		100 000,00 €			100 000,00 €
Opération cœur de village versement au concessionnaire 3/3			100 000,00 €		100 000,00 €
Patrimoine / Bat. Pub.		1 824 607,00 €	585 000,00 €		2 409 607,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère		585 000,00 €	585 000,00 €		1 170 000,00 €
Déplacement des services techniques - construction		1 080 000,00 €			1 080 000,00 €
Remise en état portail cimetière TLV + caveaux provisoires		4 000,00 €			4 000,00 €
Remplacement de volets sur la mairie		4 600,00 €			4 600,00 €
Travaux sur 2 logements place de l'église		30 000,00 €			30 000,00 €
Rénovation + acquisition de mobilier pour la bibliothèque		10 000,00 €			10 000,00 €
Réhabilitation et extension maison des asso / ancien presbytère MOE		100 000,00 €			100 000,00 €
Traitement acoustique salle intergénérationnelle		2 587,92 €			2 587,92 €
Traitement acoustique salle multimédia		5 820,36 €			5 820,36 €
Traitement acoustique salle visio		2 598,72 €			2 598,72 €
Patrimoine / Eglises		520 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	560 000,00 €
Entretien de couverture sur les églises		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
Restauration du clocher de l'église d'Ecublé		500 000,00 €			500 000,00 €
Sécurité		15 200,00 €			15 200,00 €
Création/suppression de poteaux incendie		5 000,00 €			5 000,00 €
Système plan d'alerte		1 200,00 €			1 200,00 €
Vidéoprotection - 4		9 000,00 €			9 000,00 €
Voirie-Aménagement		978 163,86 €	912 936,50 €	1 460 000,00 €	3 351 100,36 €
Complément trottoir rue des sablons		13 623,59 €			13 623,59 €
Pump track				140 000,00 €	140 000,00 €
Réaménagement Ecublé : chemin de la bourse + RD134 (2025) + place (2026)				720 000,00 €	720 000,00 €
Réaménagement rue de la chapelle			440 000,00 €		440 000,00 €
Réaménagement rue et imp. de la chardonnière *				600 000,00 €	600 000,00 €
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie		472 936,50 €	472 936,50 €		945 873,00 €
Réfection de chaussée chemin des bouviers et rue de l'aubépine		52 476,54 €			52 476,54 €
Place St-Chéron et abords - MOE		12 000,00 €			12 000,00 €
Place St-Chéron et abords - Travaux		221 628,00 €			221 628,00 €
Réaménagement rues châteauneuf + parvis mairie MOE		45 000,00 €			45 000,00 €
Reprise de marquages sur l'ensemble de la commune		6 000,00 €			6 000,00 €
Entrées charretières - Moulu - Villette - Neuville		154 499,23 €			154 499,23 €
Total général		3 601 467,66 €	1 891 436,50 €	1 715 000,00 €	7 207 904,16 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

DCM2025.12.09.01 : Délibération sur la subvention d'équilibre pour le budget annexe maison de santé

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2025, la commune de Tremblay-les-Villages s'est dotée d'un budget annexe « Maison de Santé » afin de suivre distinctement les activités liées à la location des cabinets médicaux aux professionnels de santé.

Ce budget étant déséquilibré avec déficit estimé à 20 000 €, il est proposé de verser une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe.

Pour rappel, les cabinets sont loués à prix coutant aux professionnels de santé ce qui signifie d'une part que la collectivité n'a pas de perte sur les cabinets occupés mais qu'en revanche elle doit financer les cabinets vacants.

Au regard des estimation d'atterrissement budgétaire, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'octroi d'une subvention d'équilibre de 20 000 €.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de verser une subvention d'équilibre de 20 000 € au budget annexe « Maison de Santé » depuis le budget principal au regard du déficit estimé sur l'exercice 2025.
- **Autorise** le Maire à réaliser les écritures et opérations nécessaires au versement de cette subvention d'équilibre.

DCM2025.12.09.02 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'aménagements de sécurité rue de Châteauneuf

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il est possible de solliciter le Département d'Eure et Loir au titre des amendes de police pour la réalisation d'aménagements de sécurité.

Dans la mesure où le réaménagement du parvis de la mairie de Tremblay-les-Villages et de la rue de Châteauneuf implique une part importante de travaux liés à la sécurité routière et à l'accessibilité, il est proposé de solliciter ce fonds.

La part de travaux en question est estimé à 68 714,05 € HT

Le plan de financement prévisionnel de l'opération pourrait être le suivant :

Amendes de police (30%) 20 614,22 €

Aufofinancement (70%) 48 099,83 €

TOTAL..... 68 714,05 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du fonds « Amendes de Police » sur le fondement du plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département d'Eure et Loir au titre des amendes de police pour participer au financement des aménagements de sécurité rue de Châteauneuf et devant la mairie.

DCM2025.12.09.03 : Demande de subvention au titre des amendes de police pour la création d'aménagements de sécurité à St-Chéron (D26.1/D148)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le plan d'investissement 2026 prévoit le réaménagement de la placette de Saint-Chéron et notamment la création d'aménagement de sécurité sur un axe routier qui est particulièrement accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les travaux de création d'un plateau surélevé au carrefour des RD26-1 et RD148 est estimé à 82 378,50 € HT. Ce projet est éligible aux fonds « Amendes de Police ».

Par conséquent, le plan de financement pourrait être le suivant :

Amendes de police (30%)	25 013,55 €
<u>Autofinancement (70%).....</u>	<u>57 364,95 €</u>
TOTAL	82 378,50 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du fonds « Amendes de Police » sur le fondement du plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Département d'Eure et Loir au titre des amendes de police pour participer au financement des aménagements de sécurités de Saint-Chéron-des-Champs.

DCM2025.12.09.04 : Demande de subvention au titre de la DSIL pour le remplacement de 83 points d'éclairage public en LED

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser une nouvelle campagne de remplacement des éclairages publics en LED car tous n'ont pas pu être remplacés dans le cadre de la précédente commande.

Aussi, il convient de remplacer 83 nouveaux points d'éclairage pour un montant estimé à 31 614 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DSIL. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DSIL (20%)	6 322,80 €
<u>Autofinancement (80%)</u>	<u>25 291,20 €</u>
TOTAL.....	31 614,00 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat au titre de la DSIL sur le fondement du plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour participer au financement du remplacement de 83 points d'éclairage public en LED.

DCM2025.12.09.05 : Délibération sur l'attribution du marché d'assurances 2026-2027

Madame la 1^{ère} Adjointe informe les membres du conseil municipal que le contrat d'assurance actuel arrive à échéance et qu'il convient de le renouveler. La commune a sollicité la SMACL, assureur actuel de la commune pour obtenir un nouveau contrat.

Le nouveau contrat présente les caractéristiques suivantes :

- Responsabilité – sans franchise : 2 931,17 € TTC



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- Individuelle accidents corporels – sans franchise : 129,60 € TTC
- Protection juridique – sans franchise : 1 198,33 € TTC
- Protection fonctionnelle – sans franchise : 120,21 € TTC
- Dommages aux biens + option Cyber – franchise 750 € : 7 299,82 € TTC
- Véhicules à moteur – franchise 300 € : 6 805,48 € TTC
- Auto collaborateur – sans franchise : 567,22 € TTC

Soit une cotisation totale de 19 051,83 € TTC par an. A titre indicatif, la cotisation 2025 s'élève à 21 003 € TTC.

Madame la 1^{ère} Adjointe alerte les membres du conseil municipal sur le fait que le contrat est conclu pour une période de deux ans mais les contrats sont normalement souscrits sur des périodes plus longues (6 ans). Il conviendra pour la collectivité d'anticiper le renouvellement de contrat en procédant à une consultation.

Madame la 1^{ère} Adjoint attire l'attention des membres du conseil municipal sur le fait que, désormais, la plupart des contrats comportent des franchises, ce qui permet de limiter l'augmentation du coût des contrats.

Madame Sophie HALLAY souhaite savoir si la réparation des feux est prise en charge dans le bris de glace et si le contrat pour les véhicules est prévu « tous risques ».

Madame la 1^{ère} Adjointe répond par l'affirmative en précisant qu'il reste possible de ne pas appliquer la même formule sur chacun des risques.

Monsieur le Maire considère qu'il est important de prévoir une assurance tous risques car les véhicules communaux passent beaucoup de temps sur le domaine public et sont donc exposés.

Madame la 1^{ère} Adjointe rappelle également que l'assurance « auto collaborateur » permet d'assurer les agents et les élus dans le cadre de leurs missions.

Madame la 1^{ère} Adjointe propose de retenir le contrat d'assurance présenté par la SMACL pour les risques et dans les conditions énoncées précédemment.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Attribue** le marché d'assurance pour la commune de Tremblay-les-Villages à la compagnie d'assurance SMACL pour les risques présentés et dans les conditions financières présentées.
- **Autorise** le Maire ainsi que la 1^{ère} Adjointe, Annabel DOS REIS, à signer les contrats d'assurance ainsi que les différents actes s'y rapportant.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

DCM2025.12.09.06 : Demande de subvention au titre du plan santé 28 pour la modernisation de logements accueillant des professionnels de santé

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de deux studios situés place de l'église à Tremblay-les-Villages. L'un de ces deux studios est actuellement loué mais le second est aujourd'hui vacant. Il est prévu de le rénover de sorte qu'il puisse accueillir des stagiaires en lien avec les professionnels de santé de Tremblay. En effet, les stagiaires viennent fréquemment sur des durées assez courtes et ne sont pas toujours véhiculés, d'où la nécessité de bénéficier de logements adaptés en proximité.

Monsieur le Maire indique que le Département d'Eure et Loir, au titre du Plan Santé, soutient financièrement la rénovation et l'équipement des logements dédiés à l'accueil des étudiants, remplaçants et professionnels de santé.

Le département subventionne les travaux ainsi que l'équipement à raison de 50% dans la limite de 5 000 €.

Monsieur le Maire sollicite donc l'autorisation du conseil municipal pour demander une subvention au Département au titre du plan santé 28 pour la rénovation et l'équipement d'un studio place de l'église.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le Département d'Eure et Loir au titre du plan santé 28 pour la rénovation et l'équipement d'un studio destiné à l'accueil des professionnels de santé

DCM2025.12.09.07 : Demande de subvention auprès d'Energie 28 pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations implique un important volet énergétique et notamment en matière d'isolation.

Monsieur le Maire indique que ce projet est susceptible d'être subventionné par le syndicat Energie 28 au titre de l'amélioration énergétique.

Ces travaux sont estimés à 972 815 € HT auxquels s'ajoutent 70 200 € de frais de maîtrise d'œuvre, soit un coût total prévisionnel de 1 043 015 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le syndicat Energie 28 afin de participer au financement de l'amélioration énergétique du site.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

CRST (13 %)	132 000 €
Fonds Vert (37 %).....	386 935 €
CD28 – BC (29 %).....	300 000 €
Energie 28 (35% plafonnés)	17 500 €
<u>Autofinancement (20%).....</u>	<u>206 580 €</u>
TOTAL.....	1 043 015 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter le syndicat Energie 28 pour le financement de la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter le syndicat Energie 28 pour le financement de la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des associations
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches relatives à cette demande de subvention et à la perception des sommes le cas échéant

DCM2025.12.09.08 : Demande de subvention au titre de la convention Région/Département de la Région Centre Val de Loire pour l'aménagement du projet cœur de village

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a confié, dans le cadre d'un contrat de concession d'aménagement, à la SAEDEL le projet d'aménagement du cœur de village de Tremblay.

Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie de revitalisation Bourg-Centre pour laquelle une convention a été signée avec l'Etat, la Région Centre Val de Loire, le Département d'Eure et Loir et la Banque des Territoires.

Le coût global de l'opération est estimé au bilan prévisionnel à 1 352 621 € HT. Il est également prévu que ce projet puisse être financé en partie par la Région Centre Val de Loire au titre de la convention Région-Département à hauteur de 240 000 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'autoriser la SAEDEL, dans le cadre de la convention Bourg-Centre et de la concession d'aménagement liant à la SAEDEL à la commune, à solliciter une subvention au titre de la Convention Région-Département.

Cette autorisation est valable considérant l'intérêt pour la commune de Tremblay-les-Villages du projet de réaménagement du cœur de village.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Pour : 16

Contre : 0

Abstention :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** la SAEDEL à déposer, dans le cadre de la concession d'aménagement du cœur de village, une demande de subvention auprès de la Région Centre Val de Loire pour le financement de ce projet.
- **Autorise** le Maire à réaliser les démarches et formalités relatives à ce dépôt de subvention par la SAEDEL

DCM2025.12.09.09 : Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses avant le vote du budget

Monsieur le Maire rappelle que dans la mesure où le budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes ne sont pas votés avant le 1^{er} janvier, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

S'agissant des dépenses de fonctionnement, cet article prévoit que le maire est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de mandater et de liquider les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Ces dispositions sont valables jusqu'à l'adoption par l'organe délibérant du budget.

S'agissant ensuite des dépenses d'investissement, Monsieur le Maire explique qu'il peut procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses sous couvert de l'autorisation de l'organe délibérant. En tout état de cause, cette autorisation ne saurait permettre de dépenser plus du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente.

Par ailleurs, le calcul du plafond de dépenses implique de retrancher au préalable les crédits relatifs au remboursement de la dette.

Ainsi, pour le budget principal de la commune peut bénéficier du plafond suivant :

- Budget principal

Autorisation de crédit en investissement au BP 2025 : 4 285 939,87 €

Dont charge de la dette : 156 000 €

Crédits comptabilisés : 4 129 939,87 €

Plafond de dépenses autorisé = 1 032 484,97 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire sollicite donc du Conseil municipal l'autorisation de procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement du budget principal de la commune dans la limite du plafond indiqué ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget 2026 dans la limite de 1 032 484,97 €

DCM2025.12.09.10 : Délibération sur l'adhésion aux associations et la participation aux syndicats

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient chaque année de procéder à une délibération autorisant l'adhésion et le versement des participations à divers organismes comme les syndicats intercommunaux et les associations.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Organisme	Imputation	Cotisation 2025	Cotisation 2026 (prévisionnelle)
Info locale	6281	180,00 €	180,00 €
Territoire Energie (borne)	6281	400,00 €	700,00 €
Territoire Energie (conseil en énergie)	6281	1 767,20 €	1 767,20 €
GRACES	6281	1 818,40 €	1 818,40 €
Approlys	6281	100,00 €	100,00 €
Luky Dogs	6281	1 104,00 €	1 104,00 €
ELI – voirie	6281	2 827,20 €	2 827,20 €
ELI – Assistance juridique	6281	1 897,60 €	2 700,00 €
ELI – Délégué protection des données	6281	1 170,00 €	1 240,00 €
SPDA	6281	30,00 €	30,00 €
Fondation du patrimoine	6281	200,00 €	200,00 €
AMRF	6281	160,00 €	160,00 €
AMF et AMF28	6281	1 331,52 €	1 331,52 €
CNAS	6281	2 220,00 €	2 220,00 €
Agglo – redevance spéciale déchets	6284	7 113,22 €	7 966,81 €
CAUE	6281	200,00 €	200,00 €
RTV	6281	20,00 €	20,00 €
CDG28 – Médecin préventive	633	1 203,54 €	1 203,54 €
CDG28 (cotisations + cotis. Additionnelle)	633	3 078,80 €	3 078,80 €
SIVOM T-S (sous réserve du vote du CA)	65568	472 556,00 €	480 000,00 €
SIA de Thimert (sous réserve du vote du CA)	65561	9 450,80 €	9 450,80 €
SIA de Fresnay (sous réserve du vote du CA)	65561	2 708,63 €	2 708,63 €
Coopérative scolaire	657361	5 000,00 €	5 000,00 €
Collège de la Pajotterie	65738	2 000,00 €	2 000,00 €
CCAS	657363	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL		516 536,91 €	526 006,90 €

Après cette présentation, Monsieur Alain BERY souhaite savoir s'il n'est pas également prévu une subvention pour la SPDA.

Monsieur le Maire répond que la commune a effectivement la faculté d'attribuer une subvention à cette association mais que cela fait l'objet d'une délibération spécifique.

S'agissant de l'adhésion pour la borne de recharge électrique fournie par Energie 28, Monsieur Grégory MAIN s'étonne de l'augmentation importante du coût de la cotisation.

Monsieur Alain BERY indique que le syndicat a fait le choix d'augmenter les participations car la participation antérieure de 400 € de ne couvrait plus, depuis plusieurs années, le coût de maintenance de la borne. Il s'agit d'un rattrapage du prix d'équilibre.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint s'interroge également sur la charge que représente cette borne au regard du service offert.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire s'interroge quant au fait de savoir si la présence de la borne est une obligation pour la commune.

Monsieur Alain BERY présente le bilan d'exploitation de la borne pour 2024 :

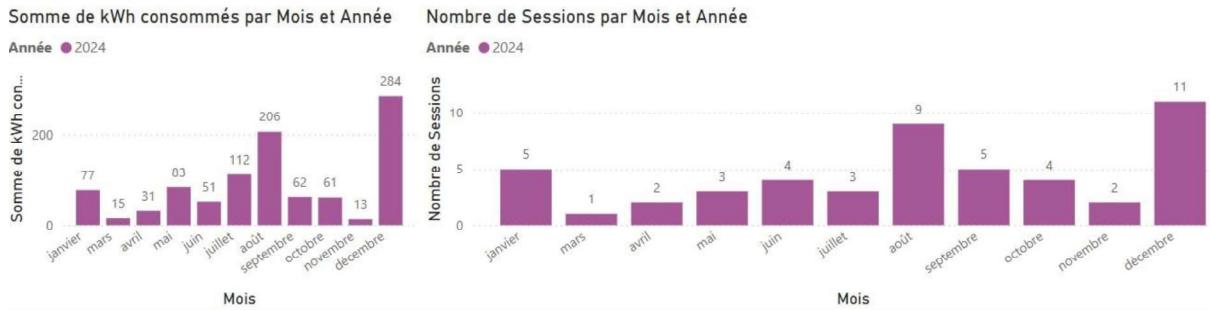
- SENONCHES
- SOREL-MOUSSEL
- SOURS
- ST PIAT
- TERMINIERS
- THIRON-GARDAIS
- TREMBLAY LES VILLAGES

Adresse

- Rue Docteur Taugourdeau

Commune	Address	Nb PDC	Type de prise	kWh consommé	Durée en heure	Nb de charge
TREMBLAY LES VILLAGES	Rue Docteur Taugourdeau	1	T2	995	119	49
Total		1		995	119	49

TREMBLAY LES VILLAGES



Monsieur le Maire souhaite également que puisse être fourni un bilan de l'adhésion au CNAS et de son utilisation lors d'une prochaine séance.

Monsieur Alain BERY s'étonne du coût relativement faible de la cotisation à la médecine préventive et demande si les visites médicales font l'objet d'une facturation supplémentaire.

Il est répondu que la cotisation permet de couvrir le coût des visites périodiques. Les visites à la demande ou complémentaires font l'objet d'une tarification à l'acte.

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal l'adhésion et la participation aux syndicats, associations et organismes énumérés.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- **Approuve** l'adhésion et la participation aux organismes, associations et syndicats énumérés
- **Autorise** Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités nécessaires aux adhésions et aux versements des participations
- **Demande** qu'il soit inscrit les crédits nécessaires dans le cadre du budget primitif 2026

TRAVAUX

DCM2025.12.09.11 : Délibération sur l'attribution du lot n°4 pour la construction du centre technique municipal

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 13 novembre dernier, il a été procédé à l'attribution d'une partie des lots pour la construction du centre technique municipal de Tremblay-les-Villages.

Toutefois, il a été décidé de rendre infructueux le lot n°4 « Couverture/bardage/étanchéité » dans la mesure où une seule offre était présentée et très supérieure au budget estimatif du lot.

Pour rappel le budget prévu pour les travaux s'établi à 831 000 € en incluant les deux lots (couverture et pompe à carburant) qui n'ont pas été attribués le 13 novembre et les éventuelles prestations supplémentaires.

Il convient également pour le conseil municipal de positionner sur la levée des prestations supplémentaires éventuelles et notamment sur les cloisons de l'espace de stockage associatif.

Actuellement, le marché sans aucune des prestations supplémentaires s'élève à 827 172,95 € (y compris estimation des deux lots infructueux). Par conséquent, la marge de manœuvre est relativement faible

Une seule offre a été présentée par la société SOPREMA pour un montant global de 110 019,87 € HT.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire propose d'attribuer le lot n°4 « Couverture/étanchéité/bardage » conformément à l'analyse du maître d'œuvre.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1 (Alain BERY)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Attribue** le lot n°4 – « Couverture/étanchéité/bardage » à l'entreprise Soprema pour son offre d'un montant de 110 019,87 € HT, **autorise** le maire à lever ultérieurement



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

les différentes prestations supplémentaires éventuelles, **autorise** le maire à signer les éventuels avenants relatifs à ce lot dans la limite de 15% du montant initial et **autorise** le maire à signer les différents contrats et documents d'exécution relatifs à ce lot.

DCM2025.12.09.12 : Délibération sur le recours à la prestation maîtrise d'œuvre d'Eure et Loir Ingénierie pour le réaménagement de la placette de St-Chéron

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une nouvelle prestation proposée aux adhérents de la mission voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie : la maîtrise d'œuvre « espace public ».

Cette assistance porte sur des opérations de travaux d'aménagement de l'espace public n'excédant pas 200 000€ HT de travaux.

Est entendu par « espace public » toutes zones ouvertes accessibles au public pour des activités sociales et récréatives et notamment : places, parcs, aires de jeux, cours d'écoles, cours de Mairie, allées de cimetière, cheminements piétons, voies douces, voies cyclables, voies vertes, requalification et/ou mise en valeur paysagère d'un site, restauration de mares, mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (noues, fossés drainants, jardins de pluie...).

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées dans la convention ci-jointe.

En tant que maître d'œuvre, ELI assurera les missions suivantes : le cas échéant les études préliminaires ou études de diagnostic, les études d'avant-projet et de projet, la préparation du dossier de consultation et assistance pour la conclusion des marchés de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance pour les opérations de réception.

La commune souhaite procéder au réaménagement de la placette de Saint-Chéron des Champs pour un montant des travaux estimé à 184 690 € HT. Cette estimation inclue le réaménagement de la placette au sens stricte ainsi que la création d'un plateau surélevé au carrefour de la RD26-1 et de la RD148

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération spécifique du maître d'œuvre, basée sur un coefficient de complexité appliqué au montant estimé des travaux. Le coefficient pour le projet de la commune est de 5,1% ce qui représente un coût à 9 419,19 € HT soit 11 303,03 € TTC.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **Décide** de s'engager à verser un montant de 9 419,19 € HT soit 11 303,03 € TTC,
- **Approuve** la convention ci-jointe et d'autorise Monsieur le Maire à la signer avec ELI.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

RESSOURCES HUMAINES

DCM2025.12.09.13 : Délibération sur l'enveloppe du régime indemnitaire des agents communaux pour 2026

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis 2018, l'ensemble des indemnités et primes des agents territoriaux sont fondues dans un régime unique pour tous les cadres d'emploi.

Ce régime indemnitaire unique se compose de deux branches :

- Une part fixe, mensuelle, versée au regard de la technicité et des responsabilités du poste
- Une part variable, annuelle, versée au regard de l'accomplissement des objectifs et de la manière de servir de l'agent.

L'enveloppe budgétaire liée au versement du régime indemnitaire est soumise au vote du conseil municipal.

Enveloppe pour l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) 2025

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agents	ETP	IFSE annuel maxi
G1	2	1,31	23 040 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine, Adjoint d'animation			
Groupe	Nombre d'agents	ETP	IFSE annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,77	3 552 €
G2	11	8,89	16 182 €

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 42 774 €. A titre de comparaison, cette enveloppe était de 44 940 € dans le cadre du budget 2025.

Enveloppe pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) 2025

Cadre d'emploi A: attaché territorial			
Groupe	Nombre d'agents	ETP	CIA annuel maxi
G1	2	1,31	7 885 €
Cadres d'emploi C : Adjoint administratif, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint du patrimoine, Adjoint d'animation			
Groupe	Nombre d'agents	ETP	CIA annuel maxi
G1 (ag. de maîtrise)	2	1,77	1 953 €
G2	11	8,89	7 330 €



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Le montant total de l'enveloppe s'élève à 17 168 €. A titre indicatif, cette enveloppe était de 16 725 € (14 388 € consommés) dans le cadre du budget 2025.

Monsieur le Maire indique que cette enveloppe ne tient pas compte, pour l'heure des éventuelles évolutions du régime indemnitaire susceptible d'intervenir. Par conséquent, une nouvelle délibération pourra être soumise ultérieurement au vote du conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'enveloppe du régime indemnitaire telle qu'elle a été présentée
- **Demande** à ce que les crédits nécessaires soient inscrits au budget

JURIDIQUE

Information sur la mise en place d'un système d'alerte dans le cadre du plan communal de sauvegarde

Depuis plusieurs mois, la commune de Tremblay-les-Villages travaille un projet de plan communal de sauvegarde. Ce plan a vocation à diriger l'action de la commune dans l'hypothèse où une catastrophe surviendrait.

Madame Nathalie GANDON, qui suit ce dossier au sein du conseil municipal, évoque l'aspect « alerte de la population » du plan communal de sauvegarde.

Dans la mesure où l'alerte fait également partie du traitement ou de la prévention de la catastrophe, il existe des solutions d'alerte permettant de contacter les habitants par mail, téléphone, SMS...

Un opérateur spécialisé a présenté aux membres du conseil municipal les modalités selon lesquelles une telle solution peut être mise en œuvre. Dans le cas du produit en question, l'investissement initial s'élève à environ 1 000 € HT. Il faut ensuite compter une maintenance annuelle de 1 000 € également et ajouter le coût des appels et SMS qui seraient transmis.

L'éditeur de solution indique que la base de données utilisée pour déclencher l'alerte peut s'appuyer sur les numéros figurant aux pages blanches et pages jaunes de l'annuaire, sur les coordonnées saisies directement par les habitants et sur les coordonnées saisies par la collectivité sur la base du registre des personnels vulnérables par exemple.

Après cette présentation, Monsieur le Maire craint que la bonne tenue de la base de contact soit une réelle difficulté.

L'éditeur indique que la mise en place de cette base doit effectivement être coordonnées avec un important et régulier effort de communication.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire souhaite également savoir qui déclenche l'alerte.

L'éditeur indique qu'il s'agit d'une modalité au choix de la collectivité. En règle générale, le soin de déclencher l'alerte est confié à un ou deux élus et un ou deux agents communaux.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint s'avère sceptique quant à la réceptivité des habitants à la démarche et au soin qu'ils prendront de s'enregistrer dans la base.

Monsieur le Maire abonde mais rappelle que, pour autant, il est nécessaire de réfléchir à une modalité d'alerte.

Madame Nathalie GANDON indique également qu'il semble opportun de mettre en place une solution dès que possible et de ne pas attendre la survenance d'une catastrophe pour réagir.

La question est également posée du doublon éventuel avec le système d'Etat FR Alerte. Il est répondu que ce système n'a pas forcément vocation à être déclenché selon les mêmes modalités que car attaché à des périmètres potentiellement beaucoup plus larges.

Monsieur le Maire souhaite s'interroger également sur l'existence d'autres systèmes similaires et peut-être plus adaptés à la commune de Tremblay. En effet, il rappelle que la commune n'est pas exempte de tous risques dans la mesure où elle a connu les inondations en 2018 et qu'elle se situe également à proximité de la N154, ce qui peut impliquer des transports de matières dangereuses.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint attire l'attention sur le fait que les alertes déclenchées par la préfecture sont assez régulières et que par conséquent, si la commune relaie chacune des alertes préfectorales, le coût peut-être assez important.

Monsieur Alain BERY propose de rechercher un autre opérateur pour une solution aux objectifs similaires afin de comparer les coûts et les contraintes.

Madame Nathalie GANDON souhaite également aborder l'avancement du plan communal de sauvegarde en indiquant qu'elle a organisé un rendez-vous avec la Croix Rouge pour aborder les modalités d'un partenariat.

Il s'avère que, moyennant la signature d'une convention, la Croix Rouge peut intervenir sur le territoire de la commune en cas de catastrophe et mettre à disposition ses moyens techniques. Il peut s'agir par exemple de lits et de couvertures pour des habitants déplacés, ce qui évite à la commune d'investir dans de tels équipements. La Croix Rouge peut également mettre en œuvre une cellule d'assistance psychologique.

Ces différents moyens sont mis en œuvre gratuitement dans leur ensemble à l'exception des consommables (eau, nourriture...) qui seraient fournis aux personnes concernées.

Monsieur le 2^{ème} Adjoint souhaite savoir si la Croix Rouge s'engage en termes de réactivité.

Madame Nathalie GANDON répond par l'affirmative en nuancant toutefois en fonction de l'ampleur et de l'envergure de la catastrophe, auquel cas il est opéré une priorisation.

DCM2025.12.09.14 : Délibération sur la signature d'une convention communale de coordination de la police municipal et des forces de sécurité de l'Etat

Le projet de convention a été transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Tremblay-les-Villages bénéficie de la mise à disposition d'un agent de police municipale à raison de 4h par semaine.

Cette mise à disposition implique l'intervention d'un agent de police municipale armé d'une matraque télescopique et d'un aérosol lacrymogène dans le cadre de mission tenant principalement à la surveillance des bâtiments communaux, établissements scolaires, marchés, cérémonies et la surveillance de la circulation et du stationnement.

La convention vise à également à définir les modalités de coopération avec la Gendarmerie Nationale en prévoyant une information réciproque et quotidienne sur les moyens disponibles et les faits susceptibles d'avoir une importance pour les missions de l'une ou l'autre des parties.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer ladite convention de coopération.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de convention de coordination entre la police municipale et les services de l'Etat
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention

DCM2025.12.09.15 : Délibération sur la signature d'un contrat de bail pour l'implantation d'une antenne relais à Tremblay

Le projet de convention a été transmis aux membres du conseil municipal avec la convocation.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la collectivité a été sollicité par pour l'implantation d'une antenne relais destinée à accueillir des antennes Bouygues et SFR.

Cette convention est portée par la société Phoenix France Infrastructures qui construira le mat et le mettra ensuite à disposition des opérateurs téléphoniques. L'emplacement prévisionnel se situe à la sortie de Tremblay sur la route de Gironville. Le mat mesurerait 36m de haut.

Le contrat de bail est prévu pour une durée initiale de 12 ans.

Il est prévu une redevance de 3 500 € par an au bénéfice de la commune.

A titre informatif, ce type de projet est soumis à une simple déclaration préalable.

Après présentation du projet, Monsieur Grégory MAIN fait part de sa volonté de s'opposer au projet pour des raisons esthétique. Madame Peggy BOULADE fait également valoir l'argument esthétique pour s'opposer au projet en l'état.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Madame Monique CUROT n'est pas favorable à l'emplacement mais souligne que dans la perspective en question se trouvent déjà les éoliennes situées après Puiseux.

MM MAIN et LEHERICHER ainsi que Mme BOULADE proposent de réfléchir à une implantation au stade. Madame Amélie JOURNAUX propose d'étudier une implantation sur le site du futur centre technique.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'implantation d'une antenne relais fait suite au constat d'une qualité de réseau très médiocre à Tremblay. Il demande au conseil municipal de confirmer malgré tout son intérêt pour le projet.

La majorité des conseillers présent confirme l'intérêt du projet mais souhaitent que soit étudié un nouvel emplacement.

Monsieur le Maire soumet la proposition de contrat au vote du conseil municipal.

Pour : 4 (Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Nathalie GANDON, Franck CHARON)

Contre : 8 (Grégory MAIN, Christine LUCAS, Peggy BOULADE, Françoise FERNANDES, Monique CUROT, Amélie JOURNAUX, Alain BERY, Lucie BOULANGER)

Abstention : 4 (Arnaud LEHERICHER, Marc RAVANEL, Sophie HALLAY, Sébastien RUFFRAY)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

- **Rejette** le projet de convention avec l'entreprise Phoenix France Infrastructure pour la construction d'une antenne relais à Tremblay-les-Villages dans les conditions décrites précédemment (au nord du village à l'intersection RD121 et RD135)

DCM2025.12.09.16 : Délibération sur la mise à disposition des salles communales durant la période de campagne électorale pour les élections municipales 2026

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3, CONSIDERANT les demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques dans le cadre des élections municipales 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Monsieur le Maire propose de délibérer pour organiser la mise à disposition des salles suivantes :

- Salle du conseil municipal
- Salle de la maison des associations
- Salle des fêtes de Tremblay
- Salle des fêtes de Chêne-Chenu



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement des salles énumérées à raison de 3 fois pour les salles des fêtes (toutes salles des fêtes confondues) et sans limitation pour la salle du conseil et la maison des associations.

Les mises à disposition de salles municipales ne pourront être accordées que si elles sont compatibles avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de mise à disposition des salles communales telles que décrite précédemment
- **Fixe** l'applicabilité de ces règles à la période préélectorale et électorale précédant les élections municipales de 2026
- **Donne** pouvoir au Maire pour mettre à disposition les salles communales dans le respect des conditions édictées.

COMPTE-RENDUS

Rendez-vous avec Energie 28 le 21/11/2025 sur la consommation électrique des bâtiments publics

Monsieur Alain BERY informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous a été organisé avec le syndicat Energie 28 dans le cadre du conseil en énergie. A l'issue de ce rendez-vous, le conseiller en énergie a engagé une étude sur les différents compteurs de la commune afin de chercher les possibilités d'optimisation. Cela concerne par exemple la baisse de puissance souscrite sur les armoires d'éclairage qui ont été passée en LED.

Commission déchets du 19/11/2025 à l'Agglo de Dreux

Monsieur Arnaud LEHERICHER indique avoir participé à la réunion de la commission des déchets de l'Agglo du Pays de Dreux le 19 novembre 2025. Il en ressort les informations suivantes.



TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

- Redevance spéciale

Il s'avère nécessaire d'augmenter la redevance spéciale qui finance la collecte des déchets des collectivités. La commission a fait une proposition d'augmentation de 2 %. L'avis de la commission est consultatif, la décision finale est du ressort du conseil communautaire. La réflexion sur l'augmentation des tarifs s'inscrit dans un cadre où l'équilibre financier du service déchets reste fragile. Une augmentation tarifaire doit également inciter les collectivités à maîtriser le volume de déchets produits.

- Evacuation des dépôts sauvages

L'Agglo a acté le fait que les dépôts sauvages de grand volume sur la voie publique pour être pris en charge par le service déchets. Si le dépôt est géré par la commune, il a également été acté que l'apport en déchèterie ne serait pas facturé à la commune.

- Points d'apport volontaire (PAV) verre

Suite à la mise en place des PAV dans un certain nombre de communes de l'Agglo, il a été constaté un volume de déchets « verres » similaire à la collecte en porte à porte. Cela signifie que les usagers ont continué de faire le tri dans les mêmes proportions qu'avant le changement.

En revanche, il a été relevé de gros écarts de remplissage entre les différents points ce qui confirme l'importance de bien choisir le lieu d'implantation du bac de collecte et ce qui confirme l'intérêt de l'expérimentation en bac aérien avant enfouissement.

Concernant les dépôts sauvages au pied des PAV il a été constaté que ce phénomène restait assez marginal.

S'agissant de la commune de Tremblay, les PAV devraient être déployés à la fin de l'année 2026.

- Abris bacs pour biodéchets

L'Agglo du Pays de Dreux a engagé une expérimentation dans 9 communes pour le déploiement d'abris bacs pour les biodéchets.

Monsieur Arnaud LEHERICHER propose de bénéficier de l'expérimentation au titre du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire et Mme la Président du SIVOM, Annabel DOS REIS, sont favorables à cette expérimentation sous réserve de valider les modalités de mise en œuvre.

DIVERS

- 13/12/2025 à 10h00 – Cérémonie de Ste Barbe au centre d'incendie et de secours
- 13/12/2025 – journée – Tournée du Père Noël dans les villages
- 29/01/2026 à 19h – Vœux du Maire à la population



TREMBLAY LES VILLAGES

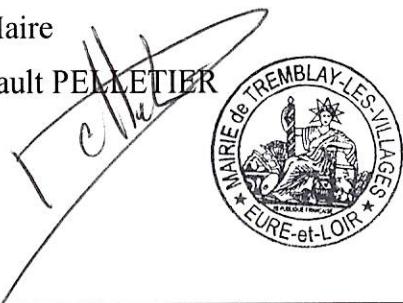
5 rue de Châteauneuf
28170 Tremblay les Villages

02.37.65.28.18

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h05

Le Maire

Thibault PELLETIER



Le Secrétaire de séance

Sébastien RUFFRAY



Peggy BOULADE	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER <i>ABSENT</i>	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET <i>ABSENTE</i>	Nathalie GANDON	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER	